

Changements des tarifs du gaz naturel à compter du 1^{er} juillet 2023

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a approuvé les tarifs d'Enbridge Gas Inc pour les zones de tarification d'Union Gas à compter du 1^{er} juillet.

Les frais réels d'approvisionnement en gaz (ajustement trimestriel des frais d'approvisionnement en gaz naturel inclus) qui s'appliquent aux zones de tarification d'Union Gas à compter du 1^{er} juillet 2023 sont les suivants :

Zone de tarification	Prix du gaz naturel ¢/m ³	Rajustement du prix du gaz ¢/m ³	Frais réels de l'approvisionnement en gaz ¢/m ³
Tarif de la zone Sud M1¹	14,1409	8,6350	22,7759
Tarif de la zone Nord-Est 01²	14,4233	8,8202	23,2435
Tarif de la zone Nord-Ouest 01	12,8917	0,4477	13,3394

1. Les tarifs du gaz naturel pour Union Sud comprennent la totalité des coûts de transport.
2. Les tarifs du gaz naturel pour Union Nord-Est comprennent une portion des coûts de transport.

Les prix du gaz naturel sont calculés à partir des prévisions données pour les 12 prochains mois. Les prévisions n'étant jamais exactes, il est normal que le prix facturé diffère du prix réel du marché. La différence est calculée et répercutée sur les consommateurs, et elle sera créditée ou débitée lors des demandes ultérieures aux termes du rajustement trimestriel des tarifs.

Zone de tarification d'Union Sud — Consommateurs résidentiels (par mois)

Description du tarif	Clients du réseau de gaz — Nouveau tarif (¢/m ³)	Clients du réseau de gaz — Hausse ou baisse annuelle	Clients en achat direct — Nouveau tarif (¢/m ³)	Clients en achat direct — Hausse ou baisse annuelle
Gaz naturel	14,1409	-32,67 \$	<i>Prix établi dans le contrat</i>	
Rajustement du prix du gaz	8,6350	36,64 \$	<i>Prix établi dans le contrat</i>	
Transport jusqu'à Enbridge ¹	0,0000	0,00 \$	0,0000	0,00 \$
Volume livré chez vous 0 à 100 m ³ 150 m ³ suivants Au-delà de 250 m ³	7,3614 7,0490 6,2425	-0,58 \$	7,3614 7,0490 6,2425	-0,58 \$
Frais carbone des installations	0,0162	0,00 \$	0,0162	0,00 \$
Frais mensuels	23,98 \$	0,00 \$	23,98 \$	0,00 \$
Taxe fédérale sur le carbone	12,3900	0,00 \$	12,3900	0,00 \$
Variation annuelle de la facture sans rajustements temporaires		3,39 \$		-0,58 \$
Frais temporaires		0,00 \$		0,00 \$

Description du tarif	Clients du réseau de gaz — Nouveau tarif (¢/m ³)	Clients du réseau de gaz — Hausse ou baisse annuelle	Clients en achat direct — Nouveau tarif (¢/m ³)	Clients en achat direct — Hausse ou baisse annuelle
Variation annuelle totale de la facture²		3,39 \$		-0,58 \$

1. Les tarifs des produits d'Union Sud comprennent l'ensemble des coûts de transport. Les tarifs de transport sont fixés par la Régie canadienne de l'énergie. Les clients liés par un contrat à un négociant de gaz naturel peuvent être touchés ou non par les changements apportés aux tarifs de transport. Nous invitons les clients ayant des questions à ce sujet à communiquer directement avec leur négociant de gaz naturel, dont le numéro de téléphone figure sur leur facture.

2. Montant calculé selon la consommation moyenne type de 2 200 m³ par an d'un client résidentiel.

Zone de tarification d'Union Nord-Est — Consommateurs résidentiels (par mois)

Description du tarif	Clients du réseau de gaz — Nouveau tarif (¢/m ³)	Clients du réseau de gaz — Hausse ou baisse annuelle	Clients en achat direct — Nouveau tarif (¢/m ³)	Clients en achat direct — Hausse ou baisse annuelle
Gaz naturel	14,4233	-32,68 \$	<i>Prix établi dans le contrat</i>	
Rajustement du prix du gaz	8,8202	43,90 \$	<i>Prix établi dans le contrat</i>	
Transport jusqu'à Enbridge ¹	2,0852	-0,19 \$	2,0852	-0,19 \$
Rajustement des prix du transport	-0,1220	0,11 \$	-0,1220	0,11 \$
Volume livré chez vous				
0 à 100 m ³	17,0617		17,0617	
200 m ³ suivants	16,7844	-1,13 \$	16,7844	-1,13 \$
200 m ³ suivants	16,3447		16,3447	
500 m ³ suivants	15,9414		15,9414	
Au-delà de 1 000 m ³	15,6078		15,6078	
Frais carbone des installations	0,0162	0,00 \$	0,0162	0,00 \$
Rajustement du prix de la livraison (tous volumes)	0,0000	0,00 \$	0,0000	0,00 \$
Frais mensuels	23,98 \$	0,00 \$	23,98 \$	0,00 \$
Taxe fédérale sur le carbone	12,3900	0,00 \$	12,3900	0,00 \$
Variation annuelle de la facture sans rajustements temporaires		10,01 \$		-1,21 \$
Frais temporaires		0,00 \$		0,00 \$
Variation annuelle totale de la facture²		10,01 \$		-1,21 \$

1. Les tarifs du gaz naturel pour Union Nord-Est comprennent une portion des coûts de transport. Les tarifs de transport sont fixés par la Régie canadienne de l'énergie. Les clients liés par contrat à un détaillant d'énergie peuvent être touchés ou non par les changements apportés aux tarifs de transport d'Enbridge. Nous invitons les clients ayant des questions à ce sujet à communiquer directement avec leur détaillant d'énergie, dont le numéro de téléphone figure sur leur facture.
2. Montant calculé selon la consommation moyenne type de 2 200 m³ par an d'un client résidentiel.

Zone de tarification d'Union Nord-Ouest — Consommateurs résidentiels (par mois)

Description du tarif	Clients du réseau de gaz — Nouveau tarif (¢/m ³)	Clients du réseau de gaz — Hausse ou baisse annuelle	Clients en achat direct — Nouveau tarif (¢/m ³)	Clients en achat direct — Hausse ou baisse annuelle
Gaz naturel	12,8917	-27,40 \$	<i>Prix établi dans le contrat</i>	
Rajustement du prix du gaz	0,4477	22,13 \$	<i>Prix établi dans le contrat</i>	
Transport jusqu'à Enbridge ¹	3,6140	-0,38 \$	3,6140	-0,38 \$
Rajustement des prix du transport	0,4969	-0,03 \$	0,4969	-0,03 \$
Volume livré chez vous				
0 à 100 m ³	13,1656		13,1656	
200 m ³ suivants	12,8883	-1,21 \$	12,8883	-1,21 \$
200 m ³ suivants	12,4486		12,4486	
500 m ³ suivants	12,0453		12,0453	
Au-delà de 1 000 m ³	11,7117		11,7117	
Frais carbone des installations	0,0162	0,00 \$	0,0162	0,00 \$
Rajustement du prix de la livraison (tous volumes)	0,0000	0,00 \$	0,0000	0,00 \$
Frais mensuels	23,98 \$	0,00 \$	23,98 \$	0,00 \$
Taxe fédérale sur le carbone	12,3900	0,00 \$	12,3900	0,00 \$
Variation annuelle de la facture sans rajustements temporaires		-6,89 \$		-1,62 \$
Frais temporaires		0,00 \$		0,00 \$
Variation annuelle totale de la facture²		-6,89 \$		-1,62 \$

1. Les tarifs de transport sont fixés par la Régie canadienne de l'énergie. Les clients liés par contrat à un détaillant d'énergie peuvent être touchés ou non par les changements apportés aux tarifs de transport d'Enbridge. Nous invitons les clients ayant des questions à ce sujet à communiquer directement avec leur détaillant d'énergie, dont le numéro de téléphone figure sur leur facture.
2. Montant calculé selon la consommation moyenne type de 2 200 m³ par an d'un client résidentiel.